



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 6 DÉCEMBRE 2024

Le six décembre deux mille vingt-quatre, à quatorze heures trente minutes, sur convocations envoyées le quinze novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni, à la Maison des Communes à PAU, le Comité Syndical de l'Agence Publique de Gestion Locale.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Laurent BERGEROU, Adjoint au Maire de LÉE ; M. Alexandre BORDES, Maire d'ARANCOU ; Mme Marie-Pierre BURRE-CASSOU, Maire de GUÉTHARY ; M. Marc GAIRIN, Maire de MOMY ; M. Jean-Pierre LANNES, Maire de BOSDARROS ; M. Pascal MORA, Maire de GELOS ; Mme Maïté PITRAU, Maire de TARDETS-SORHOLUS ; M. Bertrand VERGEZ-PASCAL, Maire de MONEIN ; M. Hubert VIGNAU, Maire d'ANGAÏS ; M. Marc CANTON, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NAY ; M. André ARRIBES, Conseiller Départemental du Canton de PAU-3 ; M. Jean-François BILLERACH, Maire de BÉRENX et suppléant de M. Didier IRIGOIN, Maire de BÉGUIOS ; M. Victor DUDRET, Membre du bureau de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION PAU BÉARN PYRÉNÉES et suppléant de Mme Lydie ALTHAPÉ, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT BÉARN.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET (OU) ABSENTS :

Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU, Conseillère municipale d'ARTHEZ-DE-BÉARN et sa suppléante Karine RODRIGUEZ, Conseillère municipale de LONS ; M. Philippe ECHEVERRIA, Maire d'ARCANGUES et son suppléant M. Robert CARTER, Maire de MAUCOR ; M. Jean-Louis FOURNIER, Maire d'ASCAIN et sa suppléante Mme Marie-Pierre CLAVENAD, Conseillère municipale d'ASCAIN ; M. Didier IRIGOIN, Maire de BÉGUIOS ; M. Patrick MAILLET, Adjoint au Maire d'OLORON-SAINTE-MARIE et son suppléant M. Jean SARASOLA, Maire de GURMENÇON ; M. Jean-Christophe RHAUT, Maire d'ASSAT et sa suppléante Mme Christine MARQUE, Adjointe au Maire d'RESSY ; M. Laurent TARIOL, Conseiller délégué d'HENDAYE et son suppléant M. Bernard LOUGAROT, Maire de GOTEIN-LIBARRENX ; Mme Lydie ALTHAPÉ, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT BÉARN ; Mme Nadine BARTHE, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BÉARN DES GAVES, et son suppléant M. Bernard AURISSET, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT BÉARN ; M. Jean-Louis CALDERONI, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES et son suppléant M. Francis LANSALOT-MATRAS, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BÉARN DES GAVES ; M. Jean-Yves COURREGES, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LUYS EN BÉARN et son suppléant M. David DUIZIDOU, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LUYS EN BÉARN ; M. Laurent INCHAUSPE, Membre du Conseil Permanent de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE et sa suppléante Mme Nathalie MARTIAL-ETCHEGORRY, Membre du Conseil Permanent de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE ; M. Daniel SAINT-PIERRE, comptable.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Louis FOURNIER à M. Pascal MORA
M. Jean-Louis CALDERONI à M. Pascal MORA
M. Jean-Yves COURREGES à M. Jean-Pierre LANNES
M. Jean-Christophe RHAUT à M. Laurent BERGEROU
M. Laurent TARIOL à M. Marc GAIRIN
Mme Nadine BARTHE à M. Jean-Pierre LANNES
Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU à M. Alexandre BORDES

Assistaient également à la réunion :

M. GAY, Directeur de l'Agence Publique de Gestion Locale ; M. DELHEURE, Directeur Général Adjoint ; Mme MOISAND, Assistante de Direction.

Secrétaire de séance :

M. Alexandre BORDES a été élu secrétaire de séance.

Objet : TARIFICATION 2025

Comme chaque année, il est proposé de fixer dès à présent les tarifs pour l'année à venir, afin qu'ils puissent s'appliquer dès le 1^{er} janvier prochain.

Concernant les tarifs, la proposition d'augmentation de 3,2 % se traduit donc sur l'ensemble des postes, à l'exception :

- a) au SIA :
 - Le tarif de l'assistance au contentieux n'évolue pas, afin de le maintenir au niveau du remboursement moyen effectué par les assurances de protection juridique,
 - Une réactualisation de l'assistance ponctuelle en matière budgétaire, fiscale et comptable, qui se voit portée de 299 € à 350 € afin de tenir compte du temps réellement passé sur ces interventions ;
 - La suppression des tarifs en lien avec le cimetière, prestations jusqu'alors jamais facturées
- b) Au SIN :
 - Une augmentation de 8% de l'abonnement COSOLUCE afin de prendre en compte les tâches supplémentaires en matière d'assistance réclamées par l'évolution du logiciel, en particulier la migration des bases de données ;
 - La création d'un tarif pour l'installation du connecteur STELA, qui facilite les échanges avec la trésorerie.
- c) Au SITU, la création de 3 modalités d'adhésion comme évoqué précédemment, savoir une cotisation Territoires correspondant à l'ancien tarif SIG auparavant au SIN, une cotisation Urbanisme correspondant à l'ancien tarif du SITU, une cotisation "Territoire et Urbanisme" regroupant les deux précédentes.
- d) Certains tarifs à l'habitant trop faibles pour que ce pourcentage entraîne une augmentation d'1 centime (cas de tarifs à 2, 5 ou 10 centimes d'euro/habitant). Lors de la révision générale des tarifs en 2017, il avait été convenu de "masquer" ces augmentations minimales, et de procéder à un rattrapage par palier lorsque le cumul de ces augmentations atteint un montant permettant d'être arrondi au centime supérieur. C'est le cas en 2025, après une stagnation en 2022, 2023 et 2024.
- e) des arrondis destinés à présenter des montants facilement compréhensibles.

Enfin, on peut noter que cette augmentation de 3,2 % fait évoluer le coût de la demi-journée de 299 € à 309 €.

Afin de mieux percevoir les évolutions, le tableau ci-dessous fait apparaître dans les colonnes successives :

- la cotisation 2024,
- le pourcentage de hausse proposé, soit globalement 3,2 %,
- le détail des tarifs soumis au vote, qui fait apparaître si nécessaire les arrondis.

Est donc présenté en annexe le tableau de l'augmentation des tarifs ainsi que la nouvelle tarification 2025.

	Cotisation 2024	% hausse	Cotisation 2025	Arrondi soumis au vote	% hausse après arrondi	Observations
Service Intercommunal Administratif						
Cotisation						
Communes						
Par hab.	2,00	3,2 %	2,064	2,06	3 %	
Plancher	557,00	3,2 %	574,824	575,00	3,23 %	
Plafond	4 657,00	3,2 %	4 806,024	4 806,00	3,20 %	
Epci à FP						
Par hab.	0,13	3,2 %	0,134	0,14	7,69 %	Rattrapage
Plancher	1 567,00	3,2 %	1 617,144	1 617,00	3,19 %	
Plafond	16 328,00	3,2 %	16 850,496	16 850,00	3,20 %	
Syndicat						
Par hab.	0,12	3,2 %	0,124	0,13	8,33 %	Rattrapage
Plancher	557,00	3,2 %	574,824	575,00	3,23 %	
Plafond	4 657,00	3,2 %	4 806,024	4 806,00	3,20 %	
Prestations supplémentaires						
Rédaction de mémoires (contentieux) - <i>par instance</i>	1 275,00	- %	1 275,00	1 275,00	- %	
Etudes financières (par 1/2 j. d'intervention)	299,00	3,2 %	308,568	309,00	3,34 %	
Assistance ponctuelle en matière budgétaire, fiscale et comptable	299,00	17,06 %	350,00	350,00	17,06 %	
Aide à la passation de délégation de service public	1 154,00	3,2 %	1 190,928	1 191,00	3,21 %	
Assurances - établissement d'un cahier des charges	701,00	3,2 %	723,432	723,00	3,14 %	
Assurances - analyse propositions/contrats	526,00	3,2 %	542,832	543,00	3,23 %	
Assurances - les deux interventions	1 051,00	3,2 %	1 084,632	1 085,00	3,24 %	
Expropriation - DUP et parcellaire	1 401,00	3,2 %	1 445,832	1 446,00	3,21 %	
Expropriation - assistance fixation indemnités	1 401,00	3,2 %	1 445,832	1 446,00	3,21 %	
Expropriation - les deux interventions précédentes	2 626,00	3,2 %	2 710,032	2 710,00	3,20 %	
Expropriation - appel jugement indemnitaire	776,00	3,2 %	800,832	801,00	3,22 %	
Actes	330,00	3,2 %	340,56	341,00	3,33 %	
Acte complexe	383,00	3,2 %	395,256	395,00	3,13 %	
Reprise d'acte	160,00	3,2 %	165,12	165,00	3,13 %	

	Cotisation 2024	% hausse	Cotisation 2025	Arrondi soumis au vote	% hausse après arrondi	Observations
Service Intercommunal du Numérique						
Cotisation						
Communes						
Par hab.	0,12	3,2 %	0,124	0,13	8,33 %	Rattrapage
Plancher	60,00	3,2 %	61,92	62,00	3,33 %	
Plafond	272,00	3,2 %	280,704	281,00	3,31 %	
Epci à FP						
Par hab.	0,03	3,2 %	0,031	0,04	33,33 %	Rattrapage
Plancher	283,00	3,2 %	292,056	292,00	3,18 %	
Plafond	2 969,00	3,2 %	3 064,008	3 064,00	3,20 %	
Syndicat						
Par hab.	0,06	3,2 %	0,062	0,07	16,67 %	Rattrapage
Plancher	60,00	3,2 %	61,92	62,00	3,33 %	
Plafond	272,00	3,2 %	280,704	281,00	3,31 %	
Prestations supplémentaires						
Assistance logiciels métier (COSOLUCE)						
Communes						
Par hab.	1,05	8,2 %	1,136	1,14	8,57 %	
Plancher	266,00	8,2 %	287,812	288,00	8,27 %	
Plafond	1 356,00	8,2 %	1 467,192	1 467,00	8,19 %	
Epci à FP						
Par hab.	0,06	8,2 %	0,065	0,07	16,67 %	
Plancher	713,00	8,2 %	771,466	771,00	8,13 %	
Plafond	7 423,00	8,2 %	8 031,686	8 032,00	8,20 %	
Syndicat						
Par hab.	0,12	8,2 %	0,13	0,13	8,33 %	
Plancher	266,00	8,2 %	287,812	288,00	9,27 %	
Plafond	1 356,00	8,2 %	1 467,192	1 467,00	8,19 %	
Numérisation des actes d'état-civil						
	0,57	3,2 %	0,588	0,59	3,51 %	
SITES INTERNET						
Coût de création						
Par hab.	1,62	3,2 %	1,672	1,67	3,09 %	
Plancher	2 265,00	3,2 %	2 337,48	2 337,00	3,18 %	
Plafond	7 012,00	3,2 %	7 236,384	7 236,00	3,19 %	
Maintenance annuelle						
Par hab.	0,22	3,2 %	0,227	0,23	4,55 %	
Plancher	377,00	3,2 %	389,064	389,00	3,18 %	
Plafond	971,00	3,2 %	1 002,072	1 002,00	3,19 %	
DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES						
Contribution supplémentaire par ½ journée d'intervention d'un agent du service	299,00	3,2 %	308,568	309,00	3,34 %	
Suivi annuel						
Communes						
Par hab.	0,44	3,2 %	0,454	0,45	2,27 %	
Plancher	225,00	3,2 %	232,2	232,00	3,11 %	
Plafond	1 918,00	3,2 %	1 979,376	1 979,00	3,18 %	
Syndicat						
Par hab.	0,06	3,2 %	0,062	0,07	16,67 %	Rattrapage
Plancher	225,00	3,2 %	232,2	232,00	3,11 %	
Plafond	971,00	3,2 %	1 002,072	1 002,00	3,19 %	

	Cotisation 2024	% hausse	Cotisation 2025	Arrondi soumis au vote	% hausse après arrondi	Observations
Service Intercommunal du Numérique						
FORMATIONS						
<i>Formation groupée</i>	188,00	3,2 %	194,016	194,00	3,19 %	
<i>Formation sur site</i>						
Par hab.	0,27	3,2 %	0,279	0,28	3,70 %	
Plancher	237,00	3,2 %	244,584	245,00	3,38 %	
Plafond	740,00	3,2 %	763,68	764,00	3,24 %	
<i>Téléformation (70% tarifs formation sur site)</i>						
Par hab.	0,20	3,2 %	0,206	0,21	5,00 %	
Plancher	166,00	3,2 %	171,312	171,00	3,01 %	
Plafond	519,00	3,2 %	535,608	536,00	3,28 %	
AUTRES						
<i>Travail à façon</i>						
Bulletin de paye	15,00	3,2 %	15,48	15,50	3,33 %	
<i>Développement à façon</i>						
Par habitant	0,61	3,2 %	0,63	0,63	3,28 %	
Plancher	213,00	3,2 %	219,816	220,00	3,29 %	
Plafond	1 517,0	3,2 %	1 565,544	1 566,00	3,23 %	
<i>Assistance</i>						
Contribution supplémentaire par 1/2 journée d'intervention d'un agent du service	299,00	3,2 %	308,568	309,00	3,34 %	
<i>Etudes particulières, développements spécifiques</i>						
Contribution supplémentaire par 1/2 journée d'intervention d'un agent du service	299,00	3,2 %	308,568	309,00	3,34 %	
<i>Mise en place STELA</i>	-	- %	-	175,00	- %	Nouveau

	Cotisation 2024	% hausse	Cotisation 2025	Arrondi soumis au vote	% hausse après arrondi	Observations
Service Intercommunal Patrimoine et Architecture						
Cotisation						
Communes						
Par hab.	1,70	3,2 %	1,754	1,75	2,94 %	
Plancher	472,00	3,2 %	487,104	487,00	3,18 %	
Plafond	3 842,00	3,2 %	3 964,944	3 965,00	3,20 %	
Epci à FP						
Par hab.	0,10	3,2 %	0,103	0,11	10,00 %	Rattrapage
Plancher	1 282,00	3,2 %	1 323,024	1 323,00	3,20 %	
Plafond	13 360,00	3,2 %	13 787,52	13 788,00	3,20 %	
Syndicat						
Par hab.	0,12	3,2 %	0,124	0,13	8,33 %	Rattrapage
Plancher	472,00	3,2 %	487,104	487,00	3,18 %	
Plafond	3 842,00	3,2 %	3 964,944	3 965,00	3,20 %	
Prestations supplémentaires						
Contribution supplémentaire par 1/2 journée d'intervention d'un agent du service	299,00	3,2 %	308,568	309,00	3,34 %	

	Cotisation 2024	% hausse	Cotisation 2025	Arrondi soumis au vote	% hausse après arrondi	Observations
Service Intercommunal Territoires et Urbanisme						
Cotisation « Territoires et Urbanisme »						
Commune						
Par hab.	-	- %	2,49	-	- %	
Plancher	-	- %	697,00	-	- %	Création pôle Territoires
Plafond	-	- %	5046,00	-	- %	
Epci à FP						
Par hab.	-	- %	0,23	-	- %	
Plancher	-	- %	5 573,00	-	- %	Création pôle Territoires
Plafond	-	- %	18029,00	-	- %	
Syndicats						
Par hab.	-	- %	0,83	-	- %	
Plancher	-	- %	1 662,00	-	- %	Création pôle Territoires
Plafond	-	- %	7 430,00	-	- %	
Cotisation « Territoires »						
Commune						
Par hab.	0,74 (SIN)	3,2 %	0,764	0,76	2,70 %	
Plancher	213,00 (SIN)	3,2 %	219,816	220,00	3,29 %	Création pôle Territoires
Plafond	1 372,00 (SIN)	3,2 %	1 415,904	1 416,00	3,21 %	
Epci à FP						
Par hab.	0,74 (SIN)	-78,4 %	0,159	0,16	-78,38 %	
Plancher	213,00 (SIN)	2 083,5 %	4 437,9	4 438,00	1983,57 %	Création pôle Territoires
Plafond	4 117,00 (SIN)	62,93 %	6 707,82	6 708,00	62,93 %	
Syndicats						
Par hab.	0,74 (SIN)	-6,76 %	0,689	0,69	-6,76 %	
Plancher	213,00 (SIN)	481,2 %	1 237,9	1 238,00	481,22 %	Création pôle Territoires
Plafond	4 117,00 (SIN)	3,2 %	4 248,74	4 249,00	3,21 %	
Cotisation « Urbanisme »						
Commune						
Par hab.	1,70 (SITU)	3,2 %	1,754	1,75	2,94 %	
Plancher	472,00 (SITU)	3,2 %	487,104	487,00	3,18 %	
Plafond	3842,00 (SITU)	3,2 %	3 964,944	3 965,00	3,20 %	
Epci à FP						
Par hab.	0,10 (SITU)	3,2 %	0,103	0,11	10,00 %	Rattrapage
Plancher	1 282,00 (SITU)	3,2 %	1 323,024	1 323,00	3,20 %	
Plafond	13 360,00(SITU)	3,2 %	13 787,52	13 788,00	3,20 %	
Syndicats						
Par hab.	0,12 (SITU)	3,2 %	0,124	0,13	8,33 %	Rattrapage
Plancher	472,00 (SITU)	3,2 %	487,104	487,00	3,18 %	
Plafond	3 842,00 (SITU)	3,2 %	3 964,944	3 965,00	3,20 %	
Prestations supplémentaires						
Instruction pour un Equivalent Permis de Construire (EPC)	193,00 (SITU)	1,04 %	195,01	195,00	1,04 %	
Calcul taxe d'aménagement majorée	641,00 (SITU)	3,2 %	661,512	662,00	3,28 %	
Contribution supplémentaire par 1/2 journée d'intervention d'un agent du service	299,00 (SITU)	3,2 %	308,568	309,00	3,34 %	


	Cotisation 2024	% hausse	Cotisation 2025	Arrondi soumis au vote	% hausse après arrondi	Observations
Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement						
Cotisation						
Commune						
Par hab.	1,70	3,2 %	1,754	1,75	2,94 %	
Plancher	472,00	3,2 %	487,104	487,00	3,18 %	
Plafond	3 842,00	3,2 %	3 964,944	3 965,00	3,20 %	
Epci à FP						
Par hab.	0,10	3,2 %	0,103	0,11	10,00 %	Rattrapage
Plancher	1 282,00	3,2 %	1 323,024	1 323,00	3,20 %	
Plafond	13 360,00	3,2 %	13 787,52	13 788,00	3,20 %	
Syndicat						
Par hab.	0,12	3,2 %	0,124	0,13	8,33 %	Rattrapage
Plancher	472,00	3,2 %	487,104	487,00	3,18 %	
Plafond	3 842,00	3,2 %	3 964,944	3 965,00	3,20 %	
Abonnement DECI						
Par hab.	0,70	3,2 %	0,722	0,72	2,86 %	
Plancher	150,00	3,2 %	154,8	155,00	3,33 %	
Plafond	1 900,00	3,2 %	1 960,8	1 961,00	3,21 %	
Prestations supplémentaires						
Contribution supplémentaire par 1/2 journée d'intervention d'un agent du service	299,00	3,2 %	308,568	309,00	3,34 %	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, l'augmentation des tarifs de 3,2% et la nouvelle tarification 2025 telle qu'elle est proposée.

Pour extrait certifié conforme au registre

PAU, le 18 décembre 2024

Le Président,



Pascal MORA
Maire de GELOS